

## DECISION ENAC/DG/2026-4267 du 12 mai 2026

### Portant composition du Conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

Le Directeur Général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié relatif à l'École Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;

Vu le décret du 22 novembre 2022 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le règlement intérieur de l'École Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu les procès-verbaux des élections des représentants du personnel et des élèves au sein des différents conseils de l'École,

#### Décide :

#### Article 1-

Les membres du conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile sont les suivants :

- a) Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint, ou son représentant,
- b) Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant,
- c) Le Directeur de la Formation au Pilotage et des Vols ou son représentant,
- d) En qualité de personnalités qualifiées, désignées par le Directeur Général en raison de leurs compétences pédagogiques dans les domaines d'activité de l'école :
  - M. Stéphane CARRERES, Chef pilote responsable du service de la sélection et recrutement AIR France,
  - M. Christian COMMISSAIRE, VP Training & Flight Operations, ATR,
  - M. Laurent MICHEL, Directeur des Formations à l'ISAE-SUPAERO,
  - Mme Hélène TAP, Directrice de la Graduate School d'ANITI,
- e) En qualité de représentants de directions ou de départements de l'école, ou leurs représentants, désignés par le Directeur Général :
  - M. Laurent AMARANTINIS,
  - M. Mickaël ROYER,
- f) En qualité de représentants des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :

**DECISION ENAC/DG/2026-4267 du 12 mai 2026**  
**Composition du Conseil des Etudes de l'ENAC**

Titulaires :

- M. Ludovic D'ESTAMPES,
- M. Johan AUBRAY,
- Mme Claire VAUFREY,
- Mme Frédérique CHATO,
- M. Alexis JACQUEMIN,
- M. Jean-Marc LOUIS,

Suppléants :

- Mme Hélène GALIEGUE,
- Mme Estelle MALAVOLTI,
- M. Bruno GARNIER,
- M. Cédric TOURTEBATTE,
- 

g) En qualité de représentants des élèves non-fonctionnaires poursuivant des formations d'ingénierie :

Titulaire :

- Mme Clémence ICHE

Suppléant :

- M. Mathis GIRAUD

h) En qualité de représentants des élèves non-fonctionnaires ne poursuivant pas des formations d'ingénierie, inscrits dans une formation de deux ans ou plus :

Titulaire :

- Mme Inès CROS-COITTON

Suppléante :

- Mme. Julie AYAV

# DECISION ENAC/DG/2026-4267 du 12 mai 2026

## Composition du Conseil des Etudes de l'ENAC

i) En qualité de représentants des élèves fonctionnaires de l'école suivant une formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile :

Titulaire :

- M. Alexandre VILLAIN

Suppléant :

- Mme. Ines PALOTAI

### Article 2-

La décision ENAC/DG/2025-3948 du 1er septembre 2025, portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile est abrogée.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse le 12 mai 2026

Le Directeur Général de l'ENAC

Signé : Olivier CHANSOU